

Le 17 juin 2019

À une assemblée extraordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 17 juin 2019 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2019-123

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2019-124

REGROUPEMENT DES OMH

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de Sainte-Perpétue (L'Islet), de Tourville et de Saint-Aubert un projet d'entente de regroupement des DIX (10) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Rés. 2019-125

APPUI – PROJET DE SUBVENTION CLUB ÂGE D'OR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile appui et autorise le Club de l'Âge d'or à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme «Nouveaux horizons» afin d'obtenir les équipements suivants : espaces de rangement fermés, supports réfrigérés afin de conserver les aliments préparés, des chariots à pâtisserie en inox, une plaque à frire de 24 po. au gaz propane et un lave-vaisselle fonctionnel haute-température (Booster) 70 degré F, avec côtés.

Rés. 2019-126

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 19 h 04.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale